

# RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2024 - 2025



## Débat d'Orientation Budgétaire 2026

L'ambition d'un développement durable maîtrisé et résilient qui s'exprime au travers

- Projet de territoire
- Plan climat air énergie territorial
- Plan local de l'habitat intercommunal
- Plan global de déplacement

...

## Le projet de territoire s'articule autour de 4 axes

- Cultiver la qualité de vie
- Amplifier le dynamisme économique pour créer de nouveaux emplois
- Développer un tourisme des 4 saisons pour renforcer une destination d'exception
- Adapter le territoire au changement climatique

## Le plan climat air énergie territorial fondé sur 4 orientations stratégiques

- Un territoire résilient et acclimaté pour tous
- Un territoire qui protège ses ressources
- Un territoire qui entreprend durablement
- Une transition énergétique et écologique collective

**La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**

**Réduire et maîtriser les consommations énergétiques**

La CAHM est engagée dans un partenariat avec la société française Voltalis depuis décembre 2023 au travers d'une convention à titre gratuit d'une durée de 3 ans, offrant aux particuliers une solution de pilotage des consommations électriques (effacement diffus).

*Il s'agit un mode de régulation des équilibres électriques, qui consiste à produire des diminutions ponctuelles de la puissance appelée chez les consommateurs d'une façon coordonnée, en fonction des besoins du système électrique dans son ensemble.*

Les bénéfices:

Pour les foyers adhérents : une baisse de leur consommation de 15 % du fait de l'effacement (5 %) et de l'utilisation de l'outil individuel de suivi et pilotage des consommations électriques (10 %)

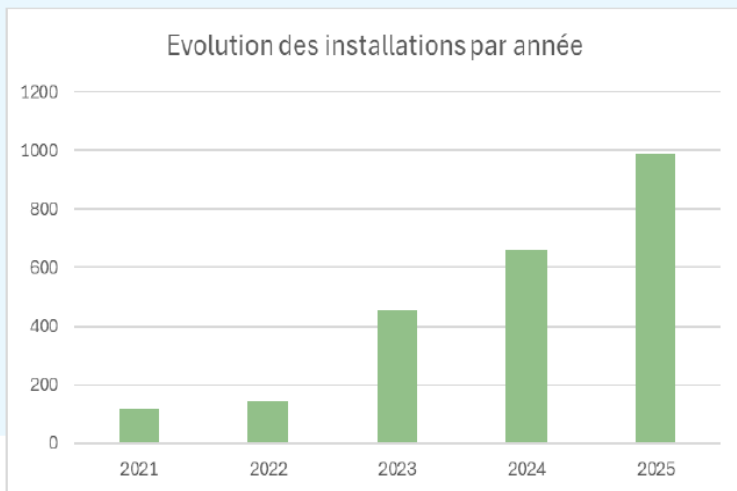
Pour la collectivité : Elle permet une baisse des émissions de gaz à effet de serre du fait d'une moindre utilisation des centrales électriques de pointe qui fonctionnent lorsque la demande sur le réseau électrique est forte, et consomment généralement des énergies carbonées (gaz, charbon, fioul).

## RESULTATS DE L'OPÉRATION

### INSTALLATIONS PAR COMMUNE



Evolution des installations par année



Ville	Nombre d'installations
AGDE	588
PEZENAS	169
VIAS	73
MONTAGNAC	36
BESSAN	23
FLORENSAC	22
ST THIBERY	18
TOURBES	13
PORTIRAGNES	11
LEZIGNAN LA CEBE	11
POMEROLS	12
CAUX	7
PINET	7
ST PONS DE MAUCHIENS	4
NEZIGNAN L EVEQUE	3
ADISSAN	2
AGDE CEDEX	1
AUMES	1
CASTELNAU DE GUERS	1
SAINT-PARGOIRE	1
<b>Total général</b>	<b>1003</b>

Partenaire	Nombre de sites
CA Hérault Méditerranée	691
Hérault Logement	111
Adhésions directes	56
Sélectra	43
Cloud Media	33
Saam Anras	14
But	10
Darty	10
Bailleur Un toit pour tous	9
ekWateur	6
Bricot Dépôt	4
Leadco	2
MACIF PACA	2
Pézénas	2
Bailleur ACM Habitat	1
Agde - Le Domaine d'Agde	1
CDC Habitat	1
Foncia	1
Lagrange Agde	1
Lamy	1
Le Cap d'Agde - L'île St Martin	1
<b>Total général</b>	<b>999</b>

En 2025, **342** installations réalisées sur le territoire, dont **34 foyers équipés hors du partenariat**  
 → Impact de la communication et des actions communes (10%)

## RÉSULTATS DE L'OPÉRATION

### PRISE DE RENDEZ-VOUS



#### Joignabilité

##### Principaux freins

Absence (25%)

Refus du  
démarchage (11%)



#### Eligibilité – 40%

##### Principaux freins

Mode de chauffage :  
35%

Fioul/ Gaz – 7%  
Clim – 53%

Nombre de  
radiateurs - 19%



#### Ressources terrain

Equipe de 2 à 3 conseillers terrain pendant 6 semaines

## **La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**

### **Réduire et maîtriser les consommations énergétiques**

La CAHM a conventionné avec Hérault Energie par délibération du 9 décembre 2024 pour la mise à disposition du territoire d'un conseiller en énergie partagée afin d'apporter une assistance aux communes et à la CAHM pour réduire les consommations énergétiques de leur patrimoine.

Démarrage de la mission en août 2025 jusque fin 2026

Il s'agira plus précisément de proposer:

- Information, conseil, bilan énergétique, visites et premières préconisations
- Accompagnement ponctuel personnalisé
- Animation et sensibilisation

**La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**

**Développement des énergies renouvelables**

Un des objectifs du PCAET de la CAHM est de devenir un territoire à énergie positive en 2050. Il est atteignable si 2 axes sont menés de façon concomitante :

- Une réduction des consommations énergétiques
- Un accroissement des énergies renouvelables et de récupération

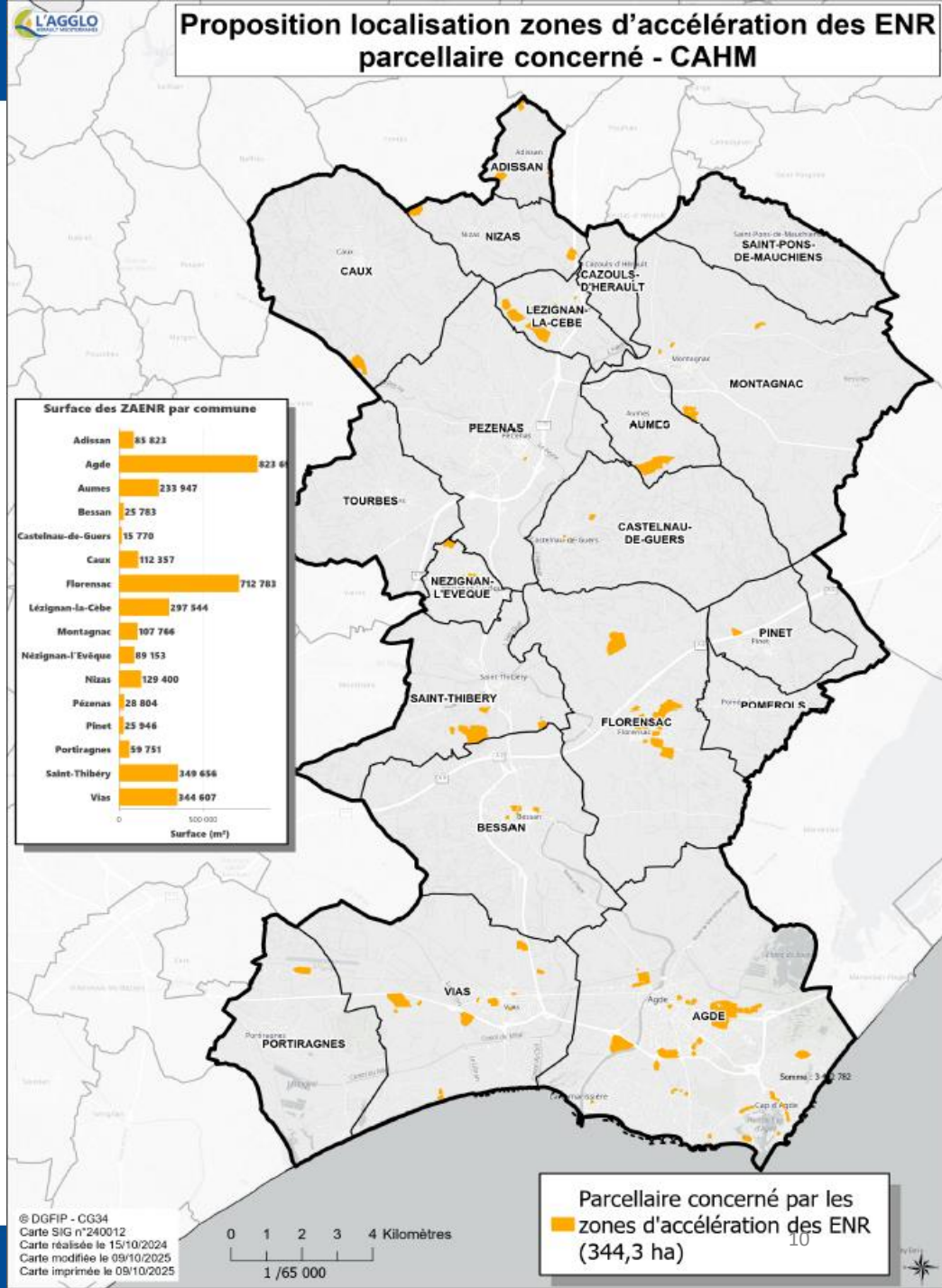
La CAHM a accompagné les communes dans la définition et la cartographie des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables ( loi APER). Plusieurs débats ont été menés en conseil communautaire

16 communes de la CAHM ont délibéré courant 2024 et 2025 sur leurs Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (carte ci-contre), pour une superficie totale de **3 442 781 m<sup>2</sup> ou 344,3 ha, soit moins de 1% du territoire intercommunal.**

Le conseil communautaire de la CAHM a débattu systématiquement à la demande des mairies sur leur projet de ZAEr, tel que prévu par la loi.

*Les ZAEr ne sont que **des secteurs d'intention** annoncés par les communes ; elles ne préjugent pas de la faisabilité technique et réglementaire des projets susceptibles d'être déposés dans ces périmètres.*

## Proposition localisation zones d'accélération des ENR parcellaire concerné - CAHM



## **La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**

### **Développement des énergies renouvelables**

Un des objectifs du PCAET de la CAHM est de devenir un territoire à énergie positive en 2050. Il est atteignable si 2 axes sont menés de façon concomitante :

- une réduction des consommations énergétiques
- Un accroissement des énergies renouvelables et de récupération

Afin d'agir sur le développement des énergies renouvelables, depuis octobre 2025, la CAHM bénéficie des compétences d'un chargé de mission dont les principaux objectifs sont les suivants:

#### **Mise en œuvre du PCAET et des actions climat-énergie**

**Accompagnement des projets de rénovation énergétique, de développement des ENR et de réduction des consommations énergétiques**

**Animation territoriale et partenariats**

Le dernier trimestre 2025 est consacré à l'élaboration **d'un état des lieux précis et par commune des installations photovoltaïques en production et en projet à un stade avancé**

## **La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**

### **Développement des énergies renouvelables**

Afin de compléter les nombreuses actions qui sont actuellement menées ou en projet grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire publics et privés, la CAHM s'est engagée dans l'élaboration d'un **cadastre solaire à l'échelle communautaire en collaboration avec Hérault Energie**.

Opérationnel depuis fin septembre 2025, il s'agit d'un portail numérique qui s'adresse à tous, particuliers, professionnels, collectivités permettant d'évaluer de façon simple le potentiel solaire des toitures et surfaces de parkings en indiquant le rayonnement solaire de la toiture et le potentiel de production d'énergie solaire de la maison ou du bâtiment concerné. Complété par des conseils et d'une liste de référents de confiance, il constitue une aide à la décision et favorise ainsi l'émergence de projets solaires photovoltaïques.

Plus précisément le cadastre solaire permet de :

- **Visualiser rapidement**, sans inscription, le potentiel solaire d'un toit en entrant simplement son adresse
- **Réaliser des simulations financières de manière anonyme** et sans aucun risque de démarchage commercial, pour connaître le montant de l'investissement et la rentabilité d'un projet de production d'eau chaude ou d'électricité
- **Contacteur des installateurs qualifiés** et se faire accompagner par des conseillers énergie

<https://agglo-heraultmediterranee.cadastre-solaire.fr>



Bienvenue sur le cadastre solaire de l'Agglo Hérault Méditerranée !

## Saisissez votre adresse et découvrez le potentiel solaire de votre toiture

Saisissez votre adresse ici

 Recherche

Vous pouvez aussi [naviguer librement sur la carte](#).



**Attention au démarchage à domicile :** Les partenaires de cet outil ne cautionnent aucun démarchage commercial à domicile proposant l'installation de panneaux solaires.

*Ce site est un outil de sensibilisation aux potentiels d'utilisation de l'énergie solaire. Simple d'utilisation, il ne nécessite aucune inscription. Outil neutre d'information, il n'engage pas la collectivité ni le concepteur de l'outil.*



**La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**

**Réduire les émissions de GES**

**Surveiller la qualité de l'air**

Renouvellement en janvier 2025 de la convention pluriannuelle avec l'Agence TMO Occitanie pour une durée de 3 années fondée le programme d'actions suivant:

- Réalisation des cartographies (NO<sub>2</sub>, PM<sub>10</sub>, PM<sub>2.5</sub>) fine échelle de la pollution de l'air pour l'année 2024.
- Mise à disposition par Atmo Occitanie des données d'inventaire disponibles, communales et sectorisées, ainsi que du document de synthèse rassemblant les indicateurs d'intérêt pour le suivi des quantités de polluants et GES émis sur le territoire.
- Mise à disposition par le territoire des données disponibles de consommation énergétique, des données de comptages routiers particuliers s'il en existe sur son territoire, des données socio-économiques susceptibles de permettre une actualisation exhaustive de l'inventaire des émissions de polluants sur le territoire d'évaluation.
- Evaluation d'une à trois actions reprises par le PCAET, et ayant un potentiel d'impact sur les quantités d'émissions de polluants atmosphériques et de GES émises sur le territoire. Indicateurs dédiés.
- Fourniture d'une synthèse annuelle sur la qualité de l'air du territoire.
- Présentation des indicateurs d'émissions (données année N-3 - N moins 3) concernant les secteurs à enjeu (transports, résidentiel...) notamment pour le suivi du PCAET.
- Participation aux réunions techniques dans le cadre du PCAET.
- Réalisation de la campagne de mesures du dioxyde d'azote par échantillonneur passif en proximité trafic.

**La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**

**Réduire les émissions de GES**

Réalisation des 2 tronçons /3 de de la piste cyclable « la méridienne » reliant Agde à Pézenas

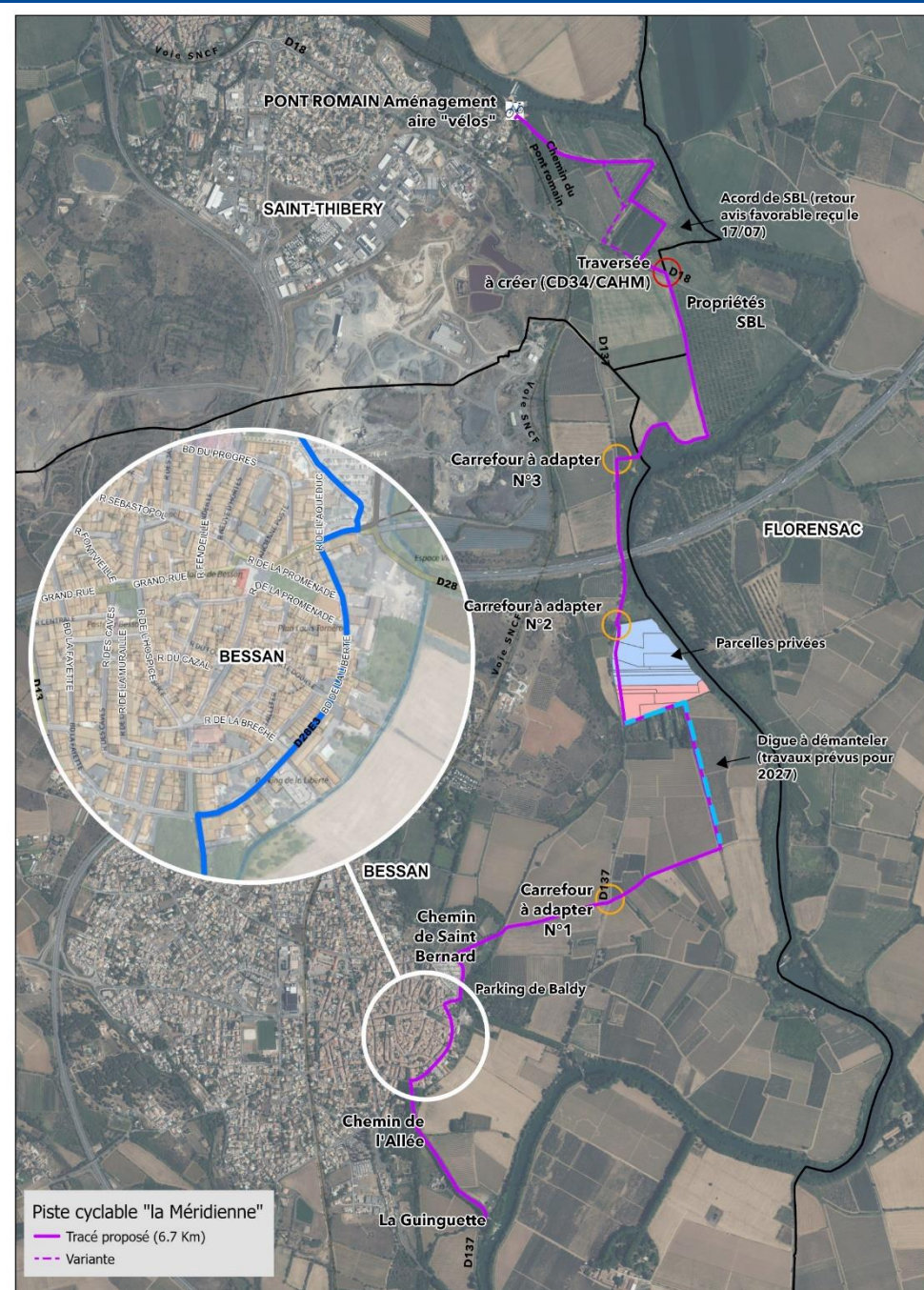
# Saint Thibéry – Pézenas

1<sup>er</sup> semestre 2025



# Bessan - Saint Thibéry

2nd semestre 2025



**Piste cyclable "la Méridienne"**  
 — Tracé proposé (6.7 Km)  
 - - Variante

**La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**

**Réduire les émissions de GES**

Avancement du pôle d'échange multimodal en Agde: septembre 2025 signature de la convention de financement avec les partenaires pour le volet travaux

Renouvellement d'une partie de la flotte automobile pour des modèles électriques avec valorisation de certificats d'économie de transport (CET)

Dans le cadre de la nouvelle convention de délégation de service public signée en mars 2025, 2 bus électriques fonctionneront sur le secteur urbain d'Agde

**La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**

**Adaptation au changement climatique**

**Prévenir les risques d'inondation fluviale**

Depuis 2025, dans le cadre de la stratégie GEMAPI, la CAHM peut agir sur les 353 km de cours d'eau avec des plans de gestions pluriannuels établis et des déclarations d'intérêt général octroyées permettant de mener et programmer des opérations de restauration, d'entretien et de renaturation.

Poursuite des études pour la renaturation de plusieurs secteurs situés à Pézenas, Nizas, Cazouls d'Hérault (...)

Fin des études pour les digues de protection de Bessan ( nouvel ouvrage plus proche du bourg) et Portiragnes (prolongement et réhaussement ). Poursuite des études pour la digue de Pézenas.

## **La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**

### **Adaptation au changement climatique**

Le littoral de la CAHM est particulièrement exposé aux phénomènes d'érosion et de submersion marine. Plus d'une cinquantaine d'ouvrages de protection ont été menés au cours des 40 dernières années. Impliquée depuis 2003 dans la réalisation de travaux permettant de préserver son littoral, l'agglo agit en matière de protection contre les submersions marine et l'érosion du trait de côte.

Son action s'inscrit dans une gestion anticipée, adaptée et préventive face aux aléas littoraux et résiliente au changement climatique

PEGASE 1 a été mis à l'eau en 2022, en 2024 - 2025 études de conception pour la deuxième phase. Immersion prévue en 2026.

**La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**

**Adaptation au changement climatique**

De nombreuses actions menées en maîtrise d'ouvrage communale communautaire visant à s'adapter au changement climatique telles que:

La création d'ilôts de fraîcheur dans les espaces publics après démolition ( parking, espaces publics perméables ...)

Démarches de désimperméabilisation des cours d'école avec le double impact de réduction de la température et d'un meilleur drainage des eaux de pluie

L'octroi de fonds de concours de la CAHM aux communes visant à améliorer la qualité des opérations d'aménagement et le respect des principes de développement durable

**La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**

**La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence eau-assainissement, la CAHM veille à la ressource en eau et de nombreux travaux de modernisation du réseau sont engagés chaque année afin de limiter les fuites, améliorer le rendement et préserver la ressource.

La CAHM travaille sur l'extension du périmètre d'utilisation d'eaux usées traitées pour irriguer le complexe sportif des champs blancs en Agde avec l'ensemble des espaces verts attenants (prévue en 2026-2027)

En sus, d'autres usages sont prévus tels que:

- Traitement des lisières par les sapeurs pompiers lors des feux sur les communes d'Agde, Vias et Marseillan
- Alimentation possible de la jardinerie Fleuriland
- Hydrocurage des réseaux d'assainissement sur les communes d'Agde et Vias

**La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**

**La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**

Lancement d'une démarche, avec la collaboration des services de l'Etat et du conseil régional pour déterminer les potentialités d'extension de la REUT produite sur Agde à l'ensemble du périmètre intercommunal.

Le rendu de l'étude est prévu pour le second semestre 2026.

Poursuite de la conduite du projet par la CAHM d'utilisation de l'Eau Usée Traitée à des fins de nettoyage de la voirie par le service propreté voirie sur la commune d'Agde (dans l'attente des autorisations préfectorales).

L'objectif à terme, en plus des volumes utilisés pour l'irrigation du Golf, est au total plus de 400 000 mètres cubes d'eau qui seront économisés uniquement grâce à la REUT.

**La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**

**La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**

**L'action des services espaces verts et propreté voirie** est menée selon un mode de gestion durable en poursuivant les objectifs de réduction de l'arrosage et de préservation de la biodiversité : mulching, paillage, arrosage, REUT, choix des essences adaptées ainsi que l'acquisition progressive de matériel respectueux de l'environnement